

11.07.2023 – 08:30 Uhr

Caritas défend une existence digne pour toutes et tous / Le système de sécurité sociale présente de nombreuses lacunes



Lucerne (ots) -

La Suisse dispose d'un système de sécurité sociale bien développé. Mais celui-ci présente malgré tout de sérieuses lacunes. Dans une nouvelle prise de position, Caritas Suisse met le doigt sur ses points faibles et montre comment une existence digne peut être garantie à toutes les personnes vivant en Suisse.

Une perte d'emploi donne droit à des allocations de chômage, des allocations toutefois qui sont loin d'être suffisantes dans tous les cas pour assurer le minimum vital. Les personnes qui ont occupé un emploi à bas salaire, ou à temps partiel, par exemple parce qu'elles devaient s'occuper d'enfants ou de proches malades, n'arrivent pas à vivre avec le 80 % de leur ancien revenu. Environ 10 % de toutes les personnes actives travaillent en outre dans des formes d'emploi dites atypiques, par exemple le travail sur appel. Ces personnes sont insuffisamment protégées, aussi bien contre la perte de gain qu'en ce qui concerne la prévoyance vieillesse.

De nombreux points faibles

De même, les rentes de la prévoyance vieillesse et survivants (AVS) et de l'assurance invalidité ne suffisent souvent pas à couvrir les besoins vitaux. Les prestations complémentaires (PC) compensent toutefois cette lacune. Un autre point faible concerne les personnes indépendantes à faible revenu. Elles ne disposent souvent pas d'assurance pour une incapacité de travail due à une maladie ou un accident parce qu'une telle assurance n'est pas obligatoire et que les primes sont très élevées.

Lorsque les prestations des assurances sociales font défaut, sont insuffisantes ou, comme dans le cas de l'assurance chômage, expirent après un certain temps, les personnes concernées n'ont généralement d'autre choix que de s'adresser aux services sociaux. Toutefois, l'aide sociale se base sur un calcul trop bas pour couvrir les besoins minimaux sur une longue période. Sans compter que nombreuses sont les personnes concernées qui renoncent à solliciter l'aide sociale parce qu'elles ont honte ou - dans le cas des personnes qui n'ont pas le passeport suisse - qu'elles craignent de perdre leur droit de séjour.

" Un changement fondamental de système est nécessaire "

" Le fait que la sécurité matérielle varie et dépende de la raison du besoin, du statut de séjour de la personne et de son lieu de résidence n'a aucun sens et est injuste ", dit Aline Masé, responsable du service Politique sociale de Caritas Suisse. " Un changement fondamental de système est donc nécessaire. " Au lieu de maintenir en parallèle plusieurs systèmes sociaux mal coordonnés, il serait bien plus efficace d'introduire un système qui garantisse une existence digne pour toutes et tous, indépendamment des problèmes rencontrés.

Caritas propose d'introduire des prestations complémentaires pour toutes les personnes dont les revenus ne suffisent pas à subvenir à leurs besoins. Les prestations complémentaires actuelles de l'AVS et de l'AI, mais aussi les prestations complémentaires pour les familles, telles qu'elles existent dans les cantons de Vaud, Genève, Soleure et du Tessin, peuvent servir de modèle. Et c'est une seule et même institution qui devrait offrir non seulement les prestations financières, mais aussi le conseil et

l'accompagnement.

La prise de position de Caritas " Une existence digne pour tous " ainsi qu'une vidéo explicative se trouvent sur www.caritas.ch/existence-digne

Pour plus d'informations :

Vérène Morisod, communication pour la Suisse romande, courriel : vmorisod@caritas.ch

Medieninhalte



Caritas aide les personnes au chômage à trouver un emploi - car les allocations chômage ne sont pas toujours suffisantes pour assurer le minimum vital. / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100000088 / L'utilisation de cette image à des fins éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000088/100909237> abgerufen werden.